



Lettre de l'État

Éditorial

de l'État dans la Marne

Parallèlement au lancement du site Internet rénové "l'État dans la Marne", j'ai souhaité que les services de l'État se dotent d'une publication commune "la Lettre de l'État dans la Marne" qui a pour objectif de présenter régulièrement, aux principaux responsables de la vie du département, l'action et les priorités de l'État dans la Marne.

A l'heure où l'emploi constitue la première des priorités de l'action gouvernementale, cette première lecture est consacrée aux principales mesures du volet "emploi" du plan de cohésion sociale.

Ce plan a pour ambition d'apporter des solutions aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, et de mobiliser les forces des différents acteurs de la politique de l'emploi. Une attention particulière est apportée à l'insertion professionnelle des jeunes.

La signature de la charte territoriale entre l'État et le Conseil Général de la Marne, en présence de Mme C. Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, illustre cette volonté qui anime l'ensemble des partenaires locaux de gagner la bataille de l'emploi.

La politique en matière de sécurité routière, autre grande cause nationale, est également abordée dans ce premier numéro. L'approche retenue combine présentation d'actions de prévention, élaborées avec les acteurs locaux de la Sécurité Routière, collectivités et associations, et la politique de contrôles ciblés sur les axes accidentogènes conduite par les forces de l'ordre.

Le déploiement des radars automatiques sur les axes routiers du département doit en effet permettre d'améliorer encore les résultats du département.

Cette lettre présente également le dispositif d'encadrement des usages de l'eau face à la situation de sécheresse que nous connaissons depuis plusieurs mois.

L'accueil d'une délégation de responsables slovaques à la préfecture et la présentation des résultats départementaux du référendum sur le projet de traité constitutionnel complètent le sommaire de ce premier numéro.

Je vous invite donc à découvrir la présente Lettre, dont je souhaite qu'elle contribue à mieux faire connaître l'action de l'État auprès des acteurs du développement local.

Dominique Dubois

Dominique DUBOIS

Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet de la Marne



Accueil par Dominique Dubois des pupilles de l'État en préfecture.

sommaire

Sécurité routière : P. 2
changeons

P. 3
Plan de cohésion sociale :
les mesures pour l'emploi

Sécheresse :
l'usage de l'eau provisoirement limité **P. 4**

Accueil d'une délégation de responsables de l'administration slovaque à la préfecture de la Marne P. 4

Les résultats du référendum sur la Constitution européenne P. 4





Sécurité routière : changeons

La politique de sécurité routière repose sur le Document Général d'Orientation (DGO) et sur sa déclinaison annuelle, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui fixe les objectifs à atteindre pour infléchir durablement les chiffres de la mortalité sur les routes du département.

Trois axes de travail

ont été prioritairement identifiés par les services départementaux, il s'agit :

- d'infléchir l'accidentologie locale par une politique de contrôle routier ciblée sur les axes accidentogènes ;
- de renforcer le partenariat avec les collectivités locales et les acteurs locaux de la sécurité routière ;
- de développer l'image d'un Etat exemplaire en développant des plans de prévention des risques routiers dans les services de l'Etat.

Si les dispositifs de prévention ont trouvé leur rythme de croisière (voir encadré), il est apparu indispensable de les compléter et de traduire dans les faits le premier objectif par l'élaboration d'un outil global de synthèse relatif au contrôle routier.

Outre l'intérêt de trouver dans un seul et même document les caractéristiques du contrôle routier dans la Marne, ce plan de sécurité routière se veut un document de référence qui doit permettre de :

- rationaliser l'emploi des dispositifs existants, ainsi que des nouveaux équipements (voir ci-après) en dotation dans le département,
- développer des logiques d'axes pour le contrôle associant ainsi lors d'actions concertées des forces de police et de gendarmerie,
- laisser la nécessaire marge de manœuvre aux services de sécurité intérieure dans leur approche du contrôle.

Une fois validé par les autorités administrative et judiciaire, ce plan sera largement diffusé aux services déconcentrés de l'Etat et participera un peu plus à la démarche partenariale engagée depuis un peu plus d'un an, qui pourra, dès 2006, associer les services des collectivités locales gestionnaires de réseaux routiers.

Quelques exemples d'actions financées par le PDASR

LE FORUM SECURITE ROUTIERE

organisé par la mairie de Fagnières, le 2 avril dernier, pour la deuxième année consécutive, a encore une fois rencontré un vif succès. Lors de cette journée, les actions ont été déclinées pour l'intérêt de tous les publics concernés par la sécurité routière autour des thèmes prioritaires de l'action départementale : l'alcool, la vitesse, les distances de sécurité.

L'OPERATION PARTENARIALE DE PREVENTION ET D'INFORMATION REALISEE LE VENDREDI 1^{ER} JUILLET SUR L'AIRE DE SOMMESOUS (A26)

Etaient présents sous la direction conjointe de M. le Préfet et de M. le Procureur de Châlons : la DDE, la Gendarmerie, la CPAM, la SANEF, l'ANPAA, la Prévention Routière, le Journal l'Union et des intervenants départementaux de Sécurité Routière (IDSR). Cette journée de sensibilisation a permis de rappeler aux automobilistes les conseils concernant les gestes de bonne conduite à adopter.

De nouveaux radars fixes et mobiles dans le département

Au 10 juin 2005, 4 radars automatiques sont en fonctionnement et 3 devraient vraisemblablement être installés d'ici à la fin de l'été 2005

- RN 44 à St Memmie (mis en service fin janvier)
- RN 3 à Châlons-en-Champagne, "Pénétrante Urbaine" (mis en service fin janvier)
- RN 44 aux Petites Loges (mis en service fin janvier)
- A4 à Reims, Traversée Urbaine (sens Province/Paris) (mis en service en juin)
- A4 à Reims, Traversée Urbaine (sens Paris/Province)
- RN51 à Reims, avenue de Champagne
- RN4 à Esternoy





Plan de cohésion sociale : les mesures pour l'emploi

L'emploi constitue, avec le logement et l'égalité des chances, l'un des trois volets du plan de cohésion sociale, lancé par la loi du 18 janvier 2005. L'accent est mis sur le retour à l'activité et sur une politique dynamique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Les principales mesures sont les suivantes

- Création de 300 **maisons de l'emploi**, destinées à fédérer l'action des différents acteurs afin d'améliorer l'efficacité du service public de l'emploi, et à ancrer ce dernier dans les territoires et les bassins d'emploi. Dans la Marne, des maisons de l'emploi sont en projet à Reims, Epernay et Châlons.
- Mesures en faveur de **l'insertion professionnelle des jeunes**
 - le **CIVIS** (contrat d'insertion dans la vie sociale)
 - un droit à l'accompagnement vers l'emploi
 - destiné en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification
 - avec des référents assurant le suivi des jeunes. 21 référents seront en place dans la Marne
 - le **contrat jeune en entreprise**
 - un contrat à durée indéterminée
 - destiné aux jeunes de 16 à 22 ans (ou 25 ans dans le cadre du CIVIS)
 - ouvrant droit à une aide de l'Etat pour les employeurs (entre 150 et 300 euros par mois)
 - une formation représentant entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat
 - le **contrat d'apprentissage**
 - une formation en alternance, permettant d'acquérir une qualification professionnelle
 - destinée aux jeunes de 16 à 25 ans
 - sous la forme d'un CDD de 1 à 3 ans
 - le **PACTE** (parcours d'accès à la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)
 - visant à favoriser la mixité sociale dans la fonction publique
 - destiné aux jeunes sans qualification
 - permettant un recrutement sans concours
- Mesures en faveur des **personnes en difficultés**
 - > les **contrats aidés dans le secteur non-marchand**
 - le **contrat d'avenir**
 - un CDD de 2 ans, à temps partiel (26 heures hebdomadaires)
 - associé à une vraie formation
 - destiné aux bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API) depuis au moins 6 mois
 - prescrit par les conseils généraux ou les communes
 - le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**
 - un CDD de 6 mois minimum et de 2 ans maximum, rémunéré au SMIC
 - destiné aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi
 - ouvrant droit à des aides de l'Etat pour l'employeur
 - > les **contrats aidés dans le secteur marchand**
 - le **contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CIRMA)**
 - un CDD de 6 mois minimum et de 18 mois maximum
 - destiné aux bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API) depuis au moins 6 mois
 - comprenant un accompagnement dans l'emploi
 - conclu par une convention avec le président du conseil général ou l'ANPE
 - le **contrat initiative emploi (CIE)**
 - un CDD de 24 mois maximum
 - destiné aux personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion professionnelle
 - visant à permettre l'accès direct à un emploi durable
 - une aide de l'Etat à l'employeur

Le volet "emploi" dans la Marne... Une politique concertée et de qualité...



Lancé par la loi de programmation de la cohésion sociale promulguée le 18 janvier 2005, le volet "emploi" du plan de cohésion sociale met l'accent sur le retour à l'activité et sur une politique dynamique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Afin de mener une politique concertée et de qualité en faveur de l'insertion de ces personnes, l'Etat et le Conseil Général de la Marne ont décidé de s'associer et de traduire ce partenariat dans une charte territoriale qui a été signée le 13 juin 2005 par le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, le président du conseil général, le maire de Vitry-le-François et la déléguée départementale de l'ANPE sous la présidence de Madame Catherine VAUTRIN, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Au cours de cette cérémonie, les huit premiers contrats entre des employeurs et des salariés ont été signés (deux contrats d'avenir, deux contrats d'accompagnement dans l'emploi, deux contrats initiative emploi, un CIRMA et un CIVIS).

Le suivi dans la mise en œuvre de cette charte territoriale sera assuré au niveau de chaque bassin d'emploi, dans le cadre des services publics de l'emploi locaux, à l'animation desquels les sous-préfets territorialement compétents participent activement.



Sécheresse : l'usage de l'eau provisoirement limité

Le niveau préoccupant des cours d'eau et des nappes souterraines relevé par l'observatoire a conduit Dominique Dubois, préfet de la Marne à prendre, dans un premier temps, un arrêté-cadre le 17 mai 2005 fixant les mesures de limitation des usages de l'eau.

La situation de crise est atteinte

C'est notamment le cas en Champagne crayeuse : la nappe de craie y affiche un déficit de recharge dépassant les 50 %, et les cours d'eau la parcourant ont des débits très inférieurs au débit moyen en une telle saison. Certains cours d'eau n'ont plus coulé depuis le printemps 2004.

Le préfet a décidé de prendre, le 27 mai 2005, un arrêté applicatif qui sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2005.

Cet arrêté rend applicable les mesures d'interdiction et de restriction suivantes, qui ne s'appliquent pas pour les prélèvements effectués dans les nappes d'accompagnement de la Marne, la Seine et l'Aube.

Mesures d'interdiction

- le lavage des véhicules,
- le lavage à grande eau des bâtiments et allées
- le remplissage initial des piscines sauf avis favorable du gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable
- le remplissage des plans d'eau et des étangs
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature, des massifs fleuris, des potagers entre **10 heures et 19 heures**

- le lavage des voiries
- la vidange des plans d'eau

Mesures de restriction

- **Pour les agriculteurs ayant recours à l'irrigation** réduction de 15 % des volumes de référence
- **Pour les travaux publics** étaler au maximum les prélèvements et rechercher les économies d'eau
- **Pour les collectivités, les entreprises industrielles ou commerciales** surveiller en permanence le bon fonctionnement des installations et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour remédier à tout dysfonctionnement entraînant une surconsommation d'eau ou des pollutions dans les eaux superficielles.

Tout contrevenant à ces dispositions réglementaires s'expose notamment à une peine d'amende de 1000€ maximum, pouvant atteindre 3000€ en cas de récidive.

Le texte intégral de cette décision et de son annexe sont consultable dans les mairies du département et sur les sites internet : www.marne.pref.gouv.fr et www.champagne-ardenne.environnement.fr

Accueil d'une délégation de responsables de l'administration slovaque à la préfecture de la Marne

L'organisation de l'Etat et les relations avec les collectivités territoriales en France intéressent les responsables de l'administration slovaque.

Une délégation de quinze responsables slovaques, directeurs de ministères, élus régionaux, maires, en visite d'études en France dans le cadre d'un jumelage européen qu'anime le CNFPT, a séjourné fin juin dans la Marne.

L'objet de ce voyage a porté plus particulièrement sur la coordination des services régionaux de l'Etat et le renforcement du partenariat Etat/Collectivités locales.

Après avoir été accueillie au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la délégation a été reçue par Dominique Dubois, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne qui leur a présenté le rôle du préfet et l'organisation administrative de l'Etat en région puis Claude Dorian, directrice régionale de l'Equipement qui leur a précisé l'organisation d'un service déconcentré de l'Etat.

Les modalités du contrôle administratif et financier sur les actes des collectivités ont été abordées avec le président du Tribunal Administratif de Châlons et un conseiller de la Chambre Régionale des Comptes de Champagne-Ardenne.

Le dossier de l'Europort de Vatry a permis d'illustrer, au cours d'une visite sur le terrain, la politique partenariale Etat / Collectivités locales.

Ce séjour dans la Marne a également permis à la délégation de nouer des contacts avec les élus de la Ville de Châlons-en-Champagne, du Conseil Général de la Marne et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.



Les résultats du référendum sur la Constitution européenne

Le 29 mai dernier, les électeurs ont été invités à se prononcer sur le projet de traité constitutionnel. Comme les trois autres départements de la région, la Marne a voté majoritairement (53,67 %) en faveur du "non".

Le taux de participation s'est élevé à 67,74 %, soit un point de plus que lors du référendum sur le traité de Maastricht.

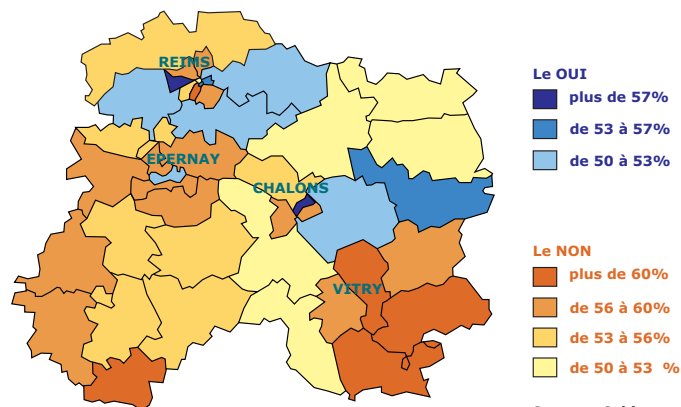
L'analyse par circonscription électorale fait apparaître une répartition relativement homogène du non. Toutes les circonscriptions législatives, qu'elles soient rurales ou urbaines, à l'exception de la 1^{ère} circonscription (Reims 1) qui donne un avantage au "oui" à 53,14 %, ont majoritairement voté "non".

| Arrondissement | OUI | NON |
|----------------------|--------|--------|
| Châlons-en-Champagne | 47,3 % | 52,7 % |
| Epernay | 43,0 % | 57,0 % |
| Reims | 48,2 % | 51,8 % |
| Vitry-le-François | 39,9 % | 60,1 % |
| Sainte-Ménéhould | 50,1 % | 49,9 % |

Résultats en pourcentage des suffrages exprimés

Sur un total de 44 cantons, seuls 11 ont voté en faveur du "oui", soit essentiellement des cantons de centre-ville (Reims, Châlons-en-Champagne) ou périurbains.

Résultats du référendum sur la Constitution européenne



Source : Cabinet

Directeur de publication : Dominique Dubois, Préfet

Directeur de la rédaction : Jean-Luc Guillemoto, Directeur de cabinet

Comité de rédaction : Réseau des chargés de communication des services de l'Etat dans la Marne

Conception graphique : créaSO Reims 03 26 40 38 73

Crédit photo couverture : François Nascimbeni/AFP Archives - Christian Paris/l'Union - Ministère de l'Intérieur.

Tirage : 1500 exemplaires - Dépôt légal 2^e trimestre 2005 - ISSN en cours